Commune d'AMBERT (63)

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

4b PLAN DE ZONAGE

Planche Nord - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme
Approbation du PLU par délibération du Conseil Communautaire le 11 mars 2021

Révisions et modifications :
Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU par délibération du Conseil Communautaire le 10 janvier 2024

Maîtrise d'ouvrage :

Maîtrise d'œuvre :

Bureau d'études ALTA (63)
Tél. Fax : 04 73 37 62 24
63300 Sauvagnat | E-mail : urbanisme@mediaterre.fr | www.mediaterre.fr

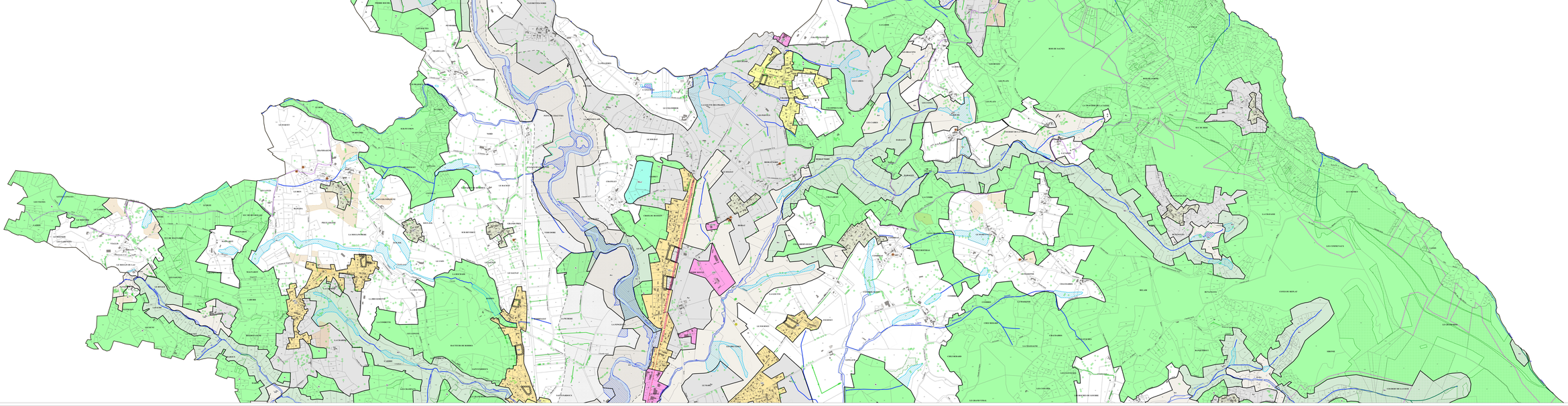

0m 100 200 500 m

Légende

ZONES URBAINES

- UAa - Zone urbaine correspondant au cœur médiéval d'Ambert
- UAb - Zone urbaine correspondant à la ville nouvelle d'Ambert aux avenues d'accès au centre de la ville
- UB - Zone urbaine correspondant aux premières extensions de l'urbanisation
- UC - Zone urbaine dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée
- UD - Zone urbaine agglomérée correspondant aux centres-bourgs historiques ou aux principaux hameaux
- UHa - Zone urbaine correspondant aux hameaux
- UE - Zone urbaine à vocation d'équipements
- UEi - Zone urbaine à vocation principale d'équipements et de services
- UXa - Zone urbaine autorisant les activités de toute nature
- UXb - Zone urbaine autorisant les activités industrielles susceptibles d'engendrer des nuisances
- UXc - Zone urbaine autorisant les activités tertiaires (bureaux, commerces) et les constructions d'intérêt général
- UXf - Zone urbaine autorisant les activités commerciales
- UL - Zone urbaine à vocation de loisirs
- UX - Zone urbaine à vocation de gestion des déchets et de production d'énergies renouvelables
- UY - Zone urbaine liée à l'aérodrome

ZONES À URBANISER

- 1AU - Zone à urbaniser opérationnelle à vocation principale d'habitat
- 1AULh - Zone à urbaniser opérationnelle à vocations principales d'habitat et de tourisme/loisirs
- 2AU - Zone à urbaniser opérationnelle, à moyen terme, à vocation principale d'habitat
- AUi - Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation d'activités

ZONES AGRICOLES

- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole non constructible pour enjeux paysagers
- Ain - Zone agricole non constructible en secteur Natura 2000

ZONES NATURELLES

- N - Zone naturelle
- Nin - Zone naturelle en secteur Natura 2000
- NF - Zone naturelle à vocation d'activités forestières
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs, de tourisme et sociale (STECAL)
- NLc - Zone naturelle à vocation touristique (STECAL)
- NLv - Zone naturelle à vocation de loisirs, de touristique et sociale (STECAL)

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé utilité publique
  Bénéficiaire sous jacent ?Tu et Sb du PLU
- Parcs et jardins à protéger (OPAUP)
  au titre de l'article L151-19° du Code de l'Urbanisme
- Parcs et jardins à préserver
  au titre de l'article L151-19° du Code de l'Urbanisme
- Arbre remarquable à protéger
  au titre de l'article L151-19° du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine à préserver
  au titre de l'article L151-19° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
  commerce commercial à protéger
  au titre de l'article L151-16° du Code de l'Urbanisme
- OAP Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
  Modes actifs à préserver
  au titre de l'article L151-38° du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul vis-à-vis des voies
- Interdiction des accès
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur soumis à risque d'inondation
  au titre de l'article R151-34 2° du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à risque de mouvement de terrain à faible importance
  au titre de l'article L151-31° du Code de l'Urbanisme

Continuités écologiques à protéger

au Titre des articles L113-29 et R151-43 (4°) de Code de l'Urbanisme

Sous trame humide

- Secteur de cours d'eau à forte biodiversité
- Secteur de cours d'eau
- Secteur de prairie humide
- Secteur de mare
- Secteur de retenue

Sous trame boisée

- Secteur de forêt présumée ancienne

Sous trame ouverte

- Secteur de prairie

Sous trame bocagère

- Secteur de haie
- Secteur d'arbre isolé